Pour les ouvriers français travaillant en Allemagne

De grandes facilités sont accordées aux travailleurs partant en congé

Berlin, 19. — Afin de faciliter les voyages des ouvriers étrangers partant en congé, le Front du Travail allemand a organisé des centaines de trains spéciaux. Ces trains ont le grand avantage de conduire les travailleurs dans les principales villes de leur pays, sans correspondance. Des délégués du Front du Travail veillent à ce que le voyage s'effectue dans de bonnes conditions. Le nombre des tickets délivrés pour chaque convoi est strictement limité au nombre des places assises. Il va de soi que le volume des bagages doit être tenu dans les limites raisonnables.

Les instances compétentes recommandent vivement aux travailleurs intéressés de ne se servir que des trains organisés à leur intention. Ceci leur évitera les désagréments de l'affluence extraordinaire que l'on constate dans tous les transports en commun.

Il est rappelé à ce sujet : 1° chaque travailleur partant en congé doit être en possession d'un ticket de voyage de congé aller-retour mentionnant les dates du voyage aller et du retour et l'heure des trains. Sans ce ticket l'accès aux trains spéciaux est inetrdit; 2° chaque permissionnaire doit être porteur d'un « Urlaubschein » estampillé par l' « arbeitsamt » et par le « transportstab » du Front du Travail allemand. Le chef de camp délivre ces « schein » en temps utile ; 3° le passeport ou une autre pièce d'identité officielle est indispensable.

Le visa collectif délivré aux travailleurs partant en congé suffit. Il ne faut donc pas de visa individuel. Il est recommandé aux intéressés de ne pas emporter d'autres papiers ou formulaires. On rappelle qu'il est interdit d'emporter des lettres envoyées par exemple par des camarades de travail.

4. L'exportation de monnaie allemande est interdite. Les stipulations relatives au contrôle des devises variant pour chaque pays, les travailleurs consulteront les formules detaillées qui leurs sont remises. Au retour, il est également interdit de transporter de l'argent allemand.

5. Avant le départ le travailleur partant en congé doit remettre au directeur de l'entreprise son « werkauswais ».

6. On conseille avec insistance aux partants de se munir de vivres suffisant pour le voyage, seules des boissons rafraîchissantes étant servies pendant le trajet. les « paquets à déjeuner » sont d'habitude confectionnes et distribués par le chef de camp. Sinon c'est le chef d'entreprise qui s'en charge.

Les travailleurs en congé peuvent emporter chez eux : 5 kilos de pommes de terre, 2,5 kilos de pain ou de farine et un kilo de vivres divers (ceci pour ceux qui voyagent en train spécial de permissionnaires). Les quantités dépassant ces maxima seront confisquées.

7. Il va de soi que l'ordre et la propreté doivent régner dans les trains. Des sanctions seront prises à l'égard de ceux qui manqueraient à cette règle élémentaire.

8. Au retour les travailleurs ne peuvent faire usage que des trains spéciaux prescrits. C'est à cette condition seulement que la régularité des transports peut être garantie. Ceux qui ne s'y soumettraient point causeraient un préjudice à leurs camarades de travail.

Les dispositions énoncées ci-dessus en ce qui concerne l'organisation des trains spéciaux pour les travailleurs étrangers partant en congé s'inspirent d'ailleurs du souci exclusif de rendre service à ces derniers.

IL Y A CINQUANTE ANS

La France réagissait contre l'Angleterre

Paris. — Les manœuvres anglaises ont été, maintes fois, dénoncées par la presse française au cours des XIXe et XXe siècles, ainsi que par les écrivains et les journalistes. Sans remonter à plus d'un demi-siècle il n'est que de consulter une collection de quotidiens, « Patrie », par exemple, pour voir en quels termes indignés étalent commentés les incidents soulevés à tout propos par les agents de la Grande-Bretagne, aussi bien en Europe que dans les différentes parties du monde, et le plus souvent, comme par hasard, dans le rayonnement des colonies françaises.

C'est ainsi que voici cinquante ans, une femme de lettres bien connue, qui avait fondé « La Nouvelle Revue », Mme Juliette Lamber, s'exprimait en ces termes dans « La Patrie » du 4 janvier 1893 :

« Picarde, fanatiquement patriote, occupée de politique extérieure, quoi de surprenant à ce que je me heurte partout aux intrigues de l'Angleterre. Il me faudrait un livre de couleur, à moi aussi, pour dénoncer ses entreprises. **En Egypte, à Madagascar, dans le Siam, en Chine, dans la vallée du Mékong, dans l'Ouganda, en Italie, l'Angleterre nous veut à cette heure mal de mort, parce que nous sommes la France...**

»Les conservateurs anglais veulent la guerre et la préparent. Pour eux seuls et pour l'Angleterre, telle qu'ils la comprennent, un bouleversement général ne peut avoir que des avantages. »

Déjà, en effet, autour de notre zone d'influence rôdaient les agents anglais ; rappelons une affaire qui fit quelque bruit vers le milieu du mois de janvier 1893 : un sujet britannique ayant été tué au Maroc dans des circonstances mal déterminées, l'Angleterre nous menaça de représailles ; on parla d'un ultimatum, ce qui fut démenti bientôt le ministère des Affaires étrangères ayant adopté une attitude énergique.

Quelques jours plus tard, c'est un nouveau cri d'alarme lancé dans le journal « La Patrie », du 18 janvier 1893.

« Encore Albion », par Juliette Lamber. « L'histoire dira un jour l'intérêt qu'avait l'Angleterre à jouer son rôle de perfidie et de corruption traditionnelles pour dénationaliser l'isthme de Suez, œuvre de la France, et l'on saura jusqu'où ses agents sont descendus pour abaisser un Français (allusion à Ferdinand de Lesseps). »

Ces réactions de l'opinion contre la duplicité britannique eurent bien souvent l'occasion de se manifester au cours des années qui suivirent.

Et ce n'est pas un polémiste, mais bien l'érudit Octave Uzanne, qui, cinq ans plus tard, dans l' « Echo de Paris », écrivait les lignes ci-dessous qu'il datait du 2 décembre 1898 et qu'il reprenait dans son livre : « Visions de notre heure », après notre abandon de Fachoda :

« On fait mine de croire que tout est arrangé depuis l'abandon de Fachoda. Quelle erreur. La cession d'une position si glorieusement acquise équivaut, aux yeux des Anglais, à une défaite qui ne peut que relever son arrogance et rendre plus impitoyables, plus injustes, plus perfides, ses prétentions de demain...

» **Ce n'était point Fachoda seulement qui était en jeu, c'était bien la France qu'il s'agissait d'humilier, d'amoindrir, de soumettre à la volonté orgueilleuse de John Bull.** Il eût été sage, prudent et fier également de discuter et de résoudre la situation à l'abri de nos canons déjà braqués et menaçants, l'Anglais ne respecte que les forts et ne modifie son langage que lorsqu'on trouve moyen d'en dominer la puissance. »

CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

67me Série de questions

— Mon père, âgé de 82 ans, est Belge. Il a travaillé en France de 17 à 75 ans. Il n'a jamais versé aux Assurances Sociales. A-t-il droit à la retraite des vieux ? — F. D. à Tourcoing.

Réponse. — Non, parce qu'il n'a pas 50 fr. de rente au titre des Assurances Sociales.

— Agée de 66 ans, j'ai travaillé de 57 à 63 ans dans une ferme comme femme de ménage, sans cotiser aux Assurances Sociales. J'exploite une petite mercerie actuellement que j'ai du reste l'intention d'abandonner ; ai-je droit à l'allocation ? — Veuve P. R. à Anzin.

Réponse. — Comme vous avez été salariée 5 ans après l'âge de 50 ans, vous pouvez tenter de déposer une demande au Service Régional des Assurances Sociales, 48, rue Royale à Lille (imprimés à la Mairie), mais il vous sera difficile de prouver que vous avez été salariée parce que vous n'avez pas cotisé aux Assurances Sociales.

— Mon mari, titulaire de la Retraite des Vieux, est décédé le 7 janvier 1942. N'ai-je pas droit à la réversibilité ? Ne dois-je pas obtenir d'allocation au décès ? — Veuve H. H. à Beuvry.

Réponse. — La retraite des vieux n'est pas réversible sur le conjoint. Vous n'avez pas droit à l'allocation au décès, mais vous avez droit au prorata des arrérages courus depuis le dernier paiement jusqu'au jour du décès. Réclamez donc à l'organisme qui payait votre mari.

— Invalide depuis 7 ans, j'ai travaillé jusqu'à 53 ans et touche un secours d'incurable. N'ai-je pas droit à titre d'inapte à la retraite des Vieux ? — K. M. à Wattignies.

Réponse. — Non, parce que vous n'avez pas travaillé 5 ans après l'âge de 50 ans.

— Agé de 65 ans et travaillant encore, je touche des Assurances Sociales 140 fr. par trimestre. Ai-je droit à la retraite ? — Mme M. T. à Desvres.

Réponse. — Oui, vous avez droit. Faites votre demande à la caisse qui vous paie la pension d'Assurances Sociales.

— Agé de 68 ans, je travaille comme ouvrier agricole ; j'ai élevé 7 enfants et ai ma femme à charge. Mes papiers sont en souffrance depuis deux ans à la Mairie. Ai-je droit à la retraite des Vieux ? — B. O. à Beaumont.

Réponse. — Oui, vous avez droit à la retraite, tout en continuant à travailler. Adressez une nouvelle demande à votre Caisse d'Ass. Soc.

Réponses à nos lecteurs

L. J. D. — Nous ne pouvons vous répondre avec certitude. Voyez donc la Fédération Départementale du Travail, 47, boulevard Victor Hugo à Lille.

D. G. à Liévin. — La loi du 29 mars 1941 qui a créé l'allocation de salaire unique précise que cette allocation ne peut être payée pour l'enfant unique que jusqu'à l'âge de 15 ans.

Une poupette. — Pour bénéficier de la « Mère au Foyer », il faut que les enfants soient légitimes ou légitimés ou adoptifs. Les enfants que vous soignez ne rentrent pas par conséquent dans ce cas.

Informations Régionales

Les fermiers livraient du lait écrémé à la Laiterie douaisienne... ...qui mouillait ce produit avant de le mettre en vente

Le directeur de la Société Coopérative a été condamné à six mois de prison

Nombre de mamans douaisiennes se plaignaient de la qualité du lait fourni par leurs détaillants, tenus de s'approvisionner à la Laiterie Coopérative « La Scarpe », rue François Cuvelle, à Douai.

Cette firme avait pour rôle, en principe, de pasteuriser le lait, c'est-à-dire de le rendre complètement pur.

Dans la pratique, le produit qui sortait des ateliers de la rue Cuvelle tournait, même en hiver, avec une fréquence qui désespérait les ménagères.

Ce lait avait une teinte bleuâtre, signe évident de mouillage.

Des enfants, nourris au « lait pasteurisé » souffraient d'embarras gastriques ou intestinaux.

Longtemps, ce scandale dura au détriment de la santé des petits.

Une enquête fut enfin diligentée et le service de la répression des fraudes mis en branle.

Les résultats de ses investigations s'avérèrent absolument effarants.

On constata que la plus grande partie du lait, apporté à la laiterie par des cultivateurs de la région était écrémé dans des proportions souvent supérieures à 50 %. La plupart de ces fermiers ont déjà été condamnés.

Le lait écrémé, traité par des procédés scientifiques, sortait baptisé des machines. Les appareils, avariés, possédaient la vertu d'introduire 20 % d'eau dans le lait. Aussi, comme par un tour de magie, sortait-il de la laiterie beaucoup plus de lait qu'il n'en entrait, alors que normalement les manipulations auraient dû entraîner des pertes sérieuses.

Le directeur de la laiterie, M. Gaston Robert, 31 ans, 13, rue de la République, n'ignorait pas cette situation. Par négligence, il la laissa durer pendant de longs mois. Il a été poursuivi devant le Tribunal correctionnel de Douai où M. Schlexer, substitut du procureur de l'Etat a stigmatisé sa négligence coupable, son incurie absolue, son incapacité totale.

Le Tribunal de Douai, estimant que, plus encore à l'heure actuelle qu'en temps normal, la santé des enfants dépendait de la qualité du lait, estimant aussi que Robert avait vendu du lait, qu'il savait falsifié pendant de longs mois, a infligé au directeur de la « Laiterie Douaisienne », six mois de prison et 60.000 fr. d'amende.

Le jugement sera inséré et affiché. Le président de la société coopérative, qui avait été retenu également dans les liens de la prévention, a été relaxé.

PLUS DE 10 MILLIONS DE FRANCS DISTRIBUÉS PAR LE C.O.S.I. DU NORD A 3.000 SINISTRÉS EN SIX MOIS

On nous communique :

« La Fédération départementale du C.O.S.I. a été créée en mai 1942, sous l'impulsion de M. Kléber Legey, président du Syndicat des Mineurs, secondé par des militants syndicalistes animés de l'esprit nouveau. Elle a, on le sait, son siège 22, boulevard de la Liberté à Lille.

» Le C.O.S.I. du Nord a fondé 11 Comités locaux à Annœullin, Caudry, Comines, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Valenciennes.

» En cas de bombardement, le C.O.S.I. agit avec le maximum de célérité pour venir en aide aux victimes de la R.A.F. Dans les bureaux et permanences, le personnel accueille le public avec tact et bienveillance et veille à l'aider dans toutes ses démarches.

» A ce jour, plus de 10 millions de francs et une grande quantité de mobilier ont été distribué par les soins du C.O.S.I. à 3.000 sinistrés.

» En novembre 1942, le C.O.S.I. du Nord et du Pas-de-Calais (ce dernier département venant d'être rattaché à la Fédération du Nord) a créé à Lille, un service de contentieux qui fournit gratuitement des renseignements juridiques et fiscaux (dommages de guerre, réquisitions, loyers, pensions, allocations diverses, assurances sociales, accidents du travail) aux sinistrés et à leurs familles. Le service de contentieux rédige les lettres, formules et demandes des sinistrés quand ceux-ci se trouvent dans l'impossibilité de le faire et intervient directement auprès des administrations toutes les fois qu'il est nécessaire.

» Le C.O.S.I. envisage le fonctionnement de permanences juridiques au siège des Comités locaux les plus importants.

» A la suite des derniers bombardements le Comité local de Lille a versé plus de 250.000 francs à des nouveaux sinistrés.

» Une telle activité prouve que le C.O.S.I. estime que nous n'avons pas le droit de rester immobiles tandis que l'Allemagne ciments, du sang de ses enfants, l'Union Européenne.

» Les sinistrés doivent être munis, en se présentant au C.O.S.I., de leur carte d'identité, d'assurances sociales, de la police d'assurance, du livret de famille et du certificat de sinistré délivré par le commissaire de police ».

Un expéditeur roubaisien faisait parvenir à Paris d'importants stocks de lainage, de lingerie, etc...

La douane a mis fin à ce trafic illicite

Depuis quelque temps d'importantes quantités de marchandises, notamment de la lingerie et de la bonneterie, étaient expédiées dans la capitale par voie ferroviaire. Les services des douanes de **Roubaix** étaient à la recherche des auteurs de ce trafic qui devaient habiter Roubaix. Ces jours derniers, le capitaine Carpentier apprenait qu'une expédition massive de pull-over devait être faite en gare de **Lille**. Accompagné du lieutenant Contin et du brigadier Brugnon, l'officier se rendit dans la capitale des Flandres où il découvrit un wagon en partance pour Paris, dans lequel avaient été placés 28 sacs de pull-overs d'un poids total de 250 kg. et valant 100.000 francs.

Les enquêteurs apprirent que le chargement avait été fait par la maison d'expéditions Cavier, rue d'Amiens à **Lille**. Interrogé, le représentant de cette firme déclara avoir agi pour le compte de la maison Dejode et Leclercq, transports, rue Jules-Deregnaucourt, à **Roubaix**, et que le destinataire devait être M. Jacques Duprez, négociant à Paris. M. Jean Dejode, 63, avenue de Flandres à **Croix**, associé dans cette dernière entreprise, déclara qu'effectivement il avait été chargé par deux inconnus de faire parvenir les 28 sacs à la maison Duprez. Il ajouta ne pas connaître ses clients.

Le chauffeur qui effectua le transport ainsi que le chargement en gare de Lille est le nommé Adolphe Debouvrie, 36 ans, rue de l'Epeule, 97, à Roubaix, qui spécifia qu'il avait agi sur l'ordre de son patron et qu'il avait pris possession des sacs dans un immeuble, 29, rue de Blanchemaille.

Lors de son arrivée, la grande porte était ouverte et deux hommes l'attendaient pour lui donner un coup de main pour que les marchandises s'en aillent le plus tôt possible. Cet immeuble est loué par M. Edouard Leman, ébéniste, domicilié 83, rue de l'Alma, lequel le sous-loue en partie à M. Jean Gallez, 32, boulevard Haussman, à Paris. De son côté, M. Dejode certifia que c'était la première fois qu'il travaillait pour le compte des deux inconnus. Malgré cette affirmation, le capitaine Carpentier a établi que le 15 décembre 1942, il avait été procédé à l'expédition de sept balles de bonneterie pesant 400 kg. et que le 31 du même mois il avait été enregistré une expédition de 43 sacs de pull-overs, représentant un poids total de 826 kilos. En définitive les 28 sacs faisant l'objet du dernier envoi ont été saisis. M. J. Dejode fera l'objet de poursuites pour n'avoir pas exigé l'identité des expéditeurs en conformité avec la loi du 22 octobre 1942. Et, enfin, comme les enquêteurs n'ont pu relever aucune justification d'origine de la marchandise suspecte, l'administration a prononcé une abstreinte de 490.000 francs.

Les Exportations de Capitaux

Plus d'un million de francs saisis en gare de Feignies

Le sieur Goldtein S., 36 ans, et son épouse, Jeanne Chapoukuik, 27 ans, demeurant à Paris, se rendaient à Bruxelles par le train D24. A la gare de **Feignies**, les préposés visiteurs leur demandèrent s'ils n'avaient pas de capitaux à déclarer. Ils répondirent négativement. Une visite plus approfondie permit de découvrir dans les épaulettes du veston un nombre assez important de billets de mille francs. Dans le sac de voyage de Mme Goldtein on découvrit également entre la doublure et le sac de nombreuses liasses de billets de banque, représentant un total de un million 180 000 francs. Les capitaux furent saisis et les deux voyageurs durent interrompre leur voyage pour être conduits à la maison d'arrêt d'Avesnes où ils furent écroués.

Deux femmes arrêtées pour manœuvres criminelles à Denain

Le commissaire de police, M. Lefebvre, était informé récemment que la dame D..., née Louise Poulain, avait été l'objet de manœuvres coupables. Avec le sous-brigadier Lemoine et l'agent Guiot, le magistrat effectua une enquête, qui prouva la véracité des faits. La matronne, Marie Lancelain, femme Anne, 12, rue de Lourches, et l'entremetteuse, Marie Sorriau, femme Monniez, 12, rue Victor-Hugo à **Douchy-les-Mines**, après aveux, ont été mises en état d'arrestation, déférées au Parquet et incarcérées ensuite à la maison d'arrêt de Valenciennes. Louise Poulain, en raison de son état, a été laissée en liberté provisoire et invitée à se tenir à la disposition de la justice.

EN FAVEUR DES MÈRES DE FAMILLLE ALLAITANT LEURS ENFANTS

La délégation Régionale à la Famille, 27, boulevard Carnot, à *Lille*, communique :

La loi du 18 juin 1941 limitait à un an la validité de la carte de priorité dont jouissent les mamans qui nourrissent elles-mêmes leur enfant.

De nouvelles dispositions ont été prises en faveur des mères de famille par M. le Commissaire Général à la Famille qui a décidé d'accorder le bénéfice de la carte de priorité, *à titre exceptionnel aux femmes allaitant leur enfant au-delà du 12e mois.*

A cet effet, les intéressées devront produire, à la mairie de leur résidence, un certificat d'allaitement établi par leur médecin traitant ou par un dispensaire ou une consultation de nourrissons, attestant qu'elles continuent à nourrir leur enfant.

Cette mesure récente a pour but de maintenir le droit à la carte de priorité pour les mamans qui s'imposent les fatigues de l'allaitement au-delà d'un an.

Cette amélioration sera bien accueillie par les Familiaux de la région.

UNION DES VIEUX TRAVAILLEURS FRANÇAIS affiliés à la F. N. C. F.

L'Union des Vieux Travailleurs Français communique :

« L'initiative que nous prenons n'aura pas au début l'ampleur que nous désirerions lui donner car nous sommes limités par le raisonnable désir de ne pas dépasser nos possibilités. Notre effort témoigne néanmoins de l'ardent désir de vivre, de créer et de vaincre.

» Il a été fait quelque chose pour les vieux, il reste beaucoup à faire.

» La modeste pension, dit le Maréchal dans son message du 14 mars 1941, sera d'un grand soulagement pour ceux qui ne possèdent rien ; pour ceux qui disposent de quelques ressources, elle constituera le supplément qui les mettra à l'abri de la misère » et il ajoute : « Plus tard, si Dieu le veut, nous pourrons peut-être améliorer cette loi, mais il faudra que la situation économique le permette, que le travail ait repris son rythme normal ».

» Nous pensons que dès à présent une révision de la loi est nécessaire. Nous nous y emploierons sans démagogie, mais sans faiblesse. Les vieux n'ont pas le temps d'attendre. Des réalisations immédiates sont possibles. Nous les ferons connaître.

» Entrons résolument dans le combat qui se livre pour le mieux être de tous.

» Les vieux veulent leur charte. Le régime déchu les a laissés en dehors de la communauté, ils désirent y entrer.

» Notre mot d'ordre final se résume en quelques mots : « Une Charte pour la vieillesse ». Aidez-nous à l'obtenir. Unissez-vous dans l'Union des Vieux Travailleurs Français. Rassemblez tous les vieux de France. « Pour les Vieux, par l'Union des Vieux », telle sera notre devise ».

Un écolier avale un morceau d'une lame de rasoir à Avesnes

Alors que les élèves du cours moyen de l'école des garçons travaillaient consciencieusement à la rédaction de leurs devoirs, le jeune Usmar Logeot, âgé de 13 ans 1/2, pupille de l'Assistance Publique, avala volontairement un morceau d'une lame de rasoir automatique.

Il déclara avoir accompli ce geste pour ne plus aller à l'école et être hospitalisé.

Ses désirs ont été exaucés, car le jeune imprudent y a été conduit pour être mis en observation en attendant la décision à prendre pour lui enlever cette portion de lame de rasoir.

Une belle pêche à Aubigny-au-Bac

Notre photo représente M. Paul DUHIN, de Dechy, avec sa capture, en compagnie du tenancier du « Café de la Belle Promenade ». Ce brochet, d'une longueur de 1 m. 20, pèse 26 livres.

Préparation aux fonctions de conseillères et conseillers sociaux du travail

L'Inspection Médicale du Travail communique :

L'application de la loi du 28-7-1942 concernant l'organisation des services médicaux et sociaux du travail, nécessite l'emploi de conseillère et conseillères sociales du travail.

Le diplôme permettant l'accès à ces fonctions est délivré après un enseignement de 6 mois dans une école agréée. Les écoles agréées de la région sont à Lille : l'Ecole d'Assistantes de Service Social, 15, rue d'Inkermann, l'Ecole de Service Social, 60, boulevard Vauban.

Peuvent seuls se faire inscrire pour le Brevet de conseiller ou de conseillère social du Travail les assistants ou assistantes sociales, titulaires du diplôme d'Etat et de nationalité française.

Les candidats et candidates au Certificat de conseiller ou de conseillère sociale auxiliaire du travail doivent être de nationalité française, âgés de 23 ans au moins et subir un examen d'entrée. Pour les conditions d'inscription il y a lieu de s'adresser aux écoles agréées ci-dessus indiquées. L'examen d'entrée aura lieu à Lille le 23 janvier 1943 à 9 heures.

Il comportera une composition française sur un sujet d'ordre social (3 heures), une épreuve orale sur des sujets se rattachant à la formation reçue par le candidat.

Les cours débuteront le 1er février dans les deux écoles. Il sera perçu un droit d'inscription de 150 fr. par mois.

UNE EXPLOSION A BORD D'UNE PÉNICHE A GAZ OIL A SAINT-QUENTIN

Mardi matin, une explosion s'est produite à bord d'une péniche.

Le patron M. Meyer Louis, domicilié à Villebrock (Belgique) brûlé aux mains et au visage, a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu par l'ambulance municipale.

D'après l'enquête faite le dépôt de gaz-oil qui sert pour la marche du bateau se trouve à côté d'une pièce où est une cuisinière ; le feu de celle-ci aurait enflammé les vapeurs du gaz-oil, ce qui aurait provoqué l'explosion qui aurait démoli la cabine de la péniche et brûlé M. Meyer.

UN SINISTRÉ DE MONCHEAUX ODIEUSEMENT DÉPOUILLÉ DE SON ARGENT

Un chaudronnier, M. G. Steur, hameau de la Rue, à Moncheaux, a été odieusement dépouillé de ses économies pendant qu'il était allé faire soigner sa femme blessée grièvement. Profitant de son absence, des bandits pénétrèrent dans les ruines de sa maison et dérobèrent une somme de 5.400 frs en billets de banque. Ce n'est qu'en rentrant chez lui, le cœur endeuillé de la mort de sa femme survenue à l'hôpital, que M. Steur constata le vol abominable dont il était victime. Il a porté plainte contre inconnu à la gendarmerie d'Ostricourt qui enquête.

Espérons que ce vol odieux ne restera pas impuni et que le coupable, découvert, subira un châtiment exemplaire. Il ne peut y avoir de pitié pour de pareils forfaits.

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 21 janvier 1943. — Soleil : Lever à 8 h. 37. Coucher à 18 h. 27

Aujourd'hui : Sainte-Agnès. — Demain : Saint-Vincent.

LA PRESSION DES ÉTATS-UNIS SUR LE CHILI

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'état d'exception au Chili

Buenos-Aires, 19. — On mande de Santiago du Chili que peu avant l'ouverture du débat au Sénat sur la politique extérieure, le président M. Rios a décrété l'état d'exception pour la plupart des provinces chiliennes et il a été déclaré que c'est le conseil de défense national qui a proposé l'application de cette mesure.

Commentaire allemand

Berlin, 19. — Le correspondant diplomatique du D. N. B. écrit que dans les milieux autorisés de la Wilhelmstrasse on se montre peu enclin à porter un jugement sur l'évolution politique au Chili, étant donné qu'on ne veut ni la précipiter ni l'influencer en aucune manière. On ajoute que l'état des relations entre le Chili et l'Axe demeure inchangé, mais on se rend compte que la pression des Etats-Unis sur le gouvernement de Santiago augmente chaque jour.

RUPTURE AVEC L'AXE ?

De Santiago du Chili, 20. — Cedant à la pression de la diplomatie de Washington, le Sénat chilien a voté le projet prévoyant la rupture des relations diplomatiques avec l'Axe par 31 voix contre 11.

LA GUERRE NAVALE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les pertes en hommes de la Marine américaine

Stockholm, 19. — Selon le poste émetteur de Cincinnati, le département de la Marine américaine a fait savoir que les pertes subies jusqu'à présent par les différentes sections de la marine s'élèvent à 21.497 morts, blessés et disparus.

Un danger formidable

Amsterdam, 19. — Parlant aujourd'hui à la Chambre des Lords au nom du gouvernement sur la situation de la guerre maritime le Vicomte Cranborne a déclaré que le danger que faisaient courir les sous-marins allemands à la navigation anglo-américaine était formidable et que les alliés n'étaient nullement en droit d'affirmer qu'une amélioration radicale était intervenue sur le théâtre de la guerre maritime.

L'opinion britannique réclame des éclaircissements

Lisbonne, 19. — On mande de Londres :

Le Parlement se réunira prochainement, à deux reprises, en séance secrète.

Protestant contre cette décision, le « Daily Express » écrit :

« L'attitude de la Grande-Bretagne, en face des problèmes posés par la guerre navale, ne peut être discutée en séance secrète.

» Les perspectives de la bataille de l'Atlantique ne sont pas claires pour l'ensemble de la nation. Pourquoi cela ? Parce que pour des raisons de sécurité, les faits et les chiffres ne sont pas divulgués.

» Il se peut qu'il soit nécessaire de garder le secret dans une certaine mesure, mais le mystère absolu n'est pas de rigueur. Nous payons cher cette manie de cacher ces faits au peuple. »

Les événements d'Afrique du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Ce serait donc une grave erreur de croire que les Stukas sont en ce moment des types démodés, car c'est grâce à eux que les troupes de l'Axe ont, en Afrique du Nord également, remporté leurs succès les plus marqués sur les Anglo-Saxons.

» Si les troupes allemandes ont pu occuper la Tunisie, dit encore l'ancien ministre, c'est parce qu'ils disposaient d'un grand nombre d'avions de transport. »

M. Hore Belisha déclare ensuite que l'espoir de Staline de voir s'établir un second front en Afrique a été déçu. Les formations anglo-saxonnes sont obligées de piétiner devant Tunis et Bizerte parce qu'ils disposent de trop peu d'avions de transport et parce que leurs parachutistes sont encore loin d'avoir l'expérience nécessaire de leur métier.

« Il faut également avouer, conclut M. Hore Belisha, que la coordination entre les forces terrestres et la flotte laisse beaucoup à désirer. »

Peyrouton remplace Chatel

Amsterdam, 19. — Radio-Londres annonce que M. Peyrouton a été nommé gouverneur général de l'Algérie en remplacement de M. Chatel. Celui-ci aurait été designé à un autre poste.

Le conflit Giraud - De Gaulle

Lisbonne, 19. — On mande de Washington :

M. Cordell Hull a déclaré qu'il n'avait aucune information particulière concernant le bruit selon lequel un accord interviendrait au cours des deux prochaines semaines entre de Gaulle et Giraud. Il a ajouté qu'il souhaitait naturellement qu'une telle entente se réalisât.

Lisez **LES SPORTS DU NORD** En vente le Samedi. — Le N° 1 fr.

IMPRESSIONS D'UN TRAVAILLEUR FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» A l'usine, de jeunes camarades allemands ont essayé de s'engager sans y réussir, n'ayant pas encore l'âge de la conscription. Lorsqu'on te dira que l'armée est composée de gosses, tu n'auras qu'à rire doucement. Ici, les gosses ne se battent pas mais les jeunes gens ont une tenue, un maintien, aussi bien dans les rues qu'au spectacle et dans les trams, que la jeunesse française devrait bien imiter. Une chose m'a frappé aussi, c'est l'absence de pauvres et de prolétaires. Ici, il n'y a pas trois classes distinctes comme chez nous, mais une seule. A une table de café, tu vois trois hommes de 30 à 40 ans, mis de la même façon correcte et sobre. Comparés aux gens de France, ce devraient être de gros commerçants ou des chefs de bureau. Eh bien, l'un est ajusteur, un autre marchand de tabac et le troisième dirige une aciérie. Ils ne forment pas trois classes. Ce sont trois hommes gagnant bien leur vie, satisfaits de leur gouvernement. »

LE COMMUNIQUE ITALIEN

Rome, 19. — Le Haut Commandement de l'armée communique :

En Tripolitaine, les divisions allemandes et italiennes ont opposé une résistance tenace à la pression continue de l'ennemi, et lui ont infligé des pertes sensibles. Des rencontres de patrouilles dans le Fezzan se sont terminées à notre avantage. Sur le front de Tunisie, les groupes de combat germano-italiens ont réalisé des gains de terrain à la suite d'une action réussie au cours de laquelle nous avons fait quelques douzaines de prisonniers.

L'aviation a été très active au cours de la journée. Elle a soutenu efficacement les opérations terrestres, et attaqué avec succès des groupes ennemis. L'aviation de l'Axe a descendu neuf appareils ennemis dont plusieurs multimoteurs. Un quadrimoteur adverse a été abattu par la D. C. A. Notre aviation a également bombardé Bône. Les avions allemands ont attaqué un convoi important dans les eaux algériennes, coulant 2 vapeurs d'un tonnage moyen et en incendiant 3 autres. Des attaques aériennes répétées sur Tripoli ont causé des dégâts importants aux habitations et ont fait un certain nombre de victimes parmi la population libyenne. Des appareils ennemis ont attaqué Porto-Empédocle. Aucun objectif militaire n'a été atteint. Quelques bâtiments ont subi de légers dommages. La population déplore deux morts et neuf blessés. La D. C. A. a abattu un des appareils assaillants.

PETITE COMTESSE

Par MAX DU VEUZIT

— 63 —

Sans le vouloir, dans la croyance de complaire au jeune maître, la vieille nourrice avait dû être effroyablement maladroite.

Et logiquement, il redressait les faits : Myette était certainement irréprochable et rien ne pouvait être relevé contre elle... à moins que ce Robert ?

Ça, c'était le point noir à éclaircir plus tard.

Comme sous cette pensée, son front se rembrunissait un peu, Martine s'inquiéta familièrement :

— Mon pauvre monsieur Philippe ; je l'ai toujours pensé... Je l'ai dit plusieurs fois à votre chère maman, cette femme-là jouera un mauvais rôle dans votre vie

— Pourquoi un mauvais rôle ?

— Elle n'était pas faite pour être comtesse d'Armons.

— Il me semble, au contraire, qu'elle fait une délicieuse petite comtesse.

— Non ; elle plane trop au-dessus des autres.

— Dans la lune ! fit-il en souriant.

— Je me comprends ! répliqua la vieille femme.

Elle ajouta :

— Pauvre monsieur, la connaissez-vous seulement ?

L'image souriante de l'enfant brune passa éblouissante, devant les yeux de Philippe.

— Je l'ai quittée il y a deux jours... Elle est jolie, fit-il plus bas.

Et tirant de son portefeuille la photo de Myette qu'il avait conservée sur lui, il la tendit à la vieille femme.

— Regarde... pourrais-je souhaiter épouse plus mignonne ?

La nourrice secoua la tête pensivement :

— Vous portez son portrait sur vous, balbutia-t-elle avec pitié. Mon pauvre petit... alors ?... pincé déjà ?

Et hargneuse tout à coup :

— Elle aussi portait le vôtre... celui paraît-il que vous lui lui aviez envoyé !

— Un portrait ?

— Oui, une tête de singe

— Une tête de... ah !

Il venait soudain de se rappeler son stupide envoi.

— Et elle portait sur elle cette image ?

— Oui, en médaillon.

— Mais pourquoi ?

— Ça l'amusait ! A Robert, elle disait mon singe de mari ou mon mari-singe. Ça les faisait rire.

Martine vit les doigts du jeune homme se crisper un peu sur le bras du fauteuil dans lequel il était assis. Elle ajouta donc avec satisfaction :

— Elle disait aussi qu'elle tenait beaucoup à cette tête de singe parce que c'était l'unique portrait qu'elle possédât de vous. Mais j'ai toujours pensé qu'elle dénaturait ainsi la vérité.

— Pourquoi dis-tu cela ?

— Parce que dans mon sac à main, à l'intérieur d'une petit portefeuille, je possédais quelques photographies. Un jour, je les lui avais montrées et elle avait longuement regardé la Vôtre... me la demandant même.

— Tu la lui avais donnée ?

— Non ! à ce moment-là je ne savais pas si cela ne vous aurait pas contrarié... et j'avais bien fait, puisque quelque temps après, elle vous a écrit pour vous en réclamer une et vous avez envoyé l'image du singe.

— J'étais, alors, un fichu imbécile, remarqua-t-il avec conviction.

— Je n'avais pas à être plus intelligente que mon maître.

— Et alors ?

— J'ai donc refusé de me dessaisir de votre portrait. Or, quelques semaines après, j'ai oublié, toute une nuit, mon sac sur un siège de l'hôtel et c'est alors que je me suis aperçue que votre portrait avait disparu.

— Pourquoi supposer que c'était elle ?

— Parce que je le lui ai réclamé et qu'elle m'a éclaté de rire au nez.

— Parbleu !

— Il n'y avait qu'elle que ce portrait pût intéresser et elle n'avait pas l'air de se préoccuper qu'il eût disparu. Je me rappelle que devant mon mécontentement, elle m'a demandé, en riant de plus belle, si je voulais qu'elle fasse tirer une reproduction de sa tête de singe pour remplacer la photo perdue.

— Elle a d'amusantes répliques ma femme ! fit le jeune homme charmé.

— Oh ! vous ne la connaissez pas mon pauvre petit. C'est qu'elle a lu des livres : des tas et des tas ! Et des livres de tout le monde : Lamartine, Taine, Bossuet, de... je ne sais plus, moi ! Toute une littérature honteuse qu'elle emploie quand on ne s'y attend pas.

— Non, pas honteuse, voyons !

— Si ! Elle retient tout ce qu'elle lit. Ainsi, à moi, elle me servait toujours des phrases pompeuses... Tenez. Elle me disait souvant : Bienheureux les pauvres d'esprit. Elle avait lu ça dans un de ses sales bouquins.

— Mais c'est une phrase de l'Evangile.

— Oui-da, c'était trop vexant tout de même ! Et ni vous ni votre mère ne m'en auriez jamais dit autant.

Philippe éclata de rire, d'un rire jeune, clair, presque joyeux. Et s'étant levé, il saisit aux épaules sa vieille nourrice :

— Ma brave Martine ! Il faut que je t'embrasse. Bienheureux les pauvres d'esprit... Tu ne sais pas tout le bien que tu viens de me faire !...

Il lui plaqua deux gros baisers sonores sur les joues.

— Seigneur Jésus ! fit la vieille femme qui ne savait si elle devait rire ou se fâcher.

Il leva les bras au ciel affectant soudain un profond désespoir.

— Ah ! comme elle en a des défauts, ma femme ! Comme elle en a ! C'est affolant !

— Hélas ! monsieur Philippe.

— Affolant ! Je te dis ! Et ce qui est épouvantable, inimaginable, renversant ! c'est que je les adore, les défauts de ma femme. Myette, ma petite Myette ! Comme vous avez l'air d'avoir de délicieux défauts !

Et saisissant à nouveau Martine par les épaules, il l'entraîna dans une ronde éperdue, jusqu'à ce que son bonnet de travers, sa respiration coupée, elle tomba assise sur une chaise.

— Non, si c'est permis, hoqueta-t-elle, hargneuse, en rajustant sa coiffe.

Il fut à ses côtés, instantanément câlin.

— Ma petite Martine, ma vieille nounou gâteau, qui as toujours été indulgente au terrible gamin que j'ai été et que je suis resté ! Tu m'as fait du bien, plus que tu ne le crois. Depuis trois jours, je me rongeais d'inquiétudes, dans la crainte d'un caractère inconnu que je redoutais d'affronter... devant le mystère redoutable de deux grands yeux noirs, à la fois moqueurs, tristes ou câlins. Maintenant, il me semble que je n'ai plus peur, que j'ai confiance !... Je puis te quitter à présent.

— Déjà ! vous êtes à peine arrivé

— Et j'ai hâte de repartir ! Allons ne pleure pas, nous nous reverrons. Tu vas me promettre, ma vieille Martine, de prier pour moi ! Tiens, dis un rosaire, tous les jours, à mon intention. Les anges doivent écouter les prières d'une brave femme comme toi.

Et, après une pause, il répéta avec conviction :

— Oui, dis un rosaire... j'ai joliment besoin que le Ciel arrange mes affaires ; je les ai diablement embrouillées.

— Mon pauvre petit monsieur Philippe.

— Ma bonne Martine... Les hommes sont de terribles démolisseurs... Il est souvent trop tard quand ils s'aperçoivent et qu'ils veulent reconstruire.

La vieille femme le regarda longuement, profondément.

— Je prierai pour vous, promit-elle gravement. Et de tout mon cœur, je demanderai au Ciel qu'elle ne descende pas de la Lune quand vous lui parlerez.

CHAPITRE VI

Au Pic de Montavel, à onze heures du matin.

Avec l'hésitation d'un homme qui tente une démarche pénible, Philippe d'Armons descendit de l'auto de louage qui l'avait amené, au bas de l'imposant perron.

Un regard à l'entour lui permit d'admirer la longue bâtisse blanche aux multiples fenêtres qu'un donjon flanquait dans un bout.

Un domestique était venu à sa rencontre.

— Madame la baronne de Montavel est-elle ici ?

— Je vais voir monsieur.

— Dites-lui que le comte Philippe d'Armons sollicite d'elle un entretien.

L'homme s'effaça et Philippe, son chapeau à la main, demeura seul dans le salon d'attente, où on l'avait introduit.

Impeccable dans ses effets noirs, l'air réservé, il paraissait infiniment distingué dans cette tenue de deuil qui l'amincissait et l'allongeait plus encore. Un froufrou de soie derrière lui et une femme apparut, sa chevelure blanche auréolant le fin visage qui avait dû être joli autrefois et que la soixantaine déjà lointaine parait d'un charme infini.

(A suivre).